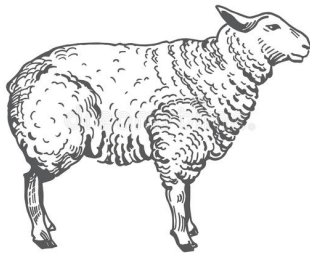


Faits et chiffres sur la protection des troupeaux, le loup et la nouvelle Loi sur la chasse, août 2020

L'élevage ovin en chiffres



- **Total de moutons en Suisse : 350'000**
 - **Moutons en estive : 200'000**
 - **Installations d'estivage des moutons : 180** pacages avec gardiennage, 204 pacages tournants, 425 autres (pacages permanents). Total : env. 800+ installations d'estivage
 - **Montant total des subsides fédéraux à l'élevage ovin en Suisse : CHF 21 mio = CHF 60 par mouton et par année**
 - **Contributions d'estivage : CHF 7,1 mio par année**
 - **Contributions d'alpage aux exploitations de plaine : CHF 7,5 mio par année**
-
- **Autres contributions** à l'élevage ovin (SAU¹) pour : maintien d'un paysage ouvert, surfaces en pente ou en forte pente, production de lait et de viande basée sur les herbages, bien-être des animaux (SRPA : CHF 6,4 mio par année et par mouton), élevage (CHF 2 mio. par année), valorisation de la laine (CHF 0,5 mio par année), fabrication du fromage (CHF 0,5 mio par année)
 - Les importations de viande ovine sont contingentées.
 - **Pertes annuelles dans les troupeaux ovins lors de l'estivage** : env. 4700 animaux par année
 - Pertes dues au loup : env. 300-500 par année (variable)
 - Pertes dues au lynx et à l'ours : env. 50-100 par année (très variable)
 - Autres pertes² : env. 4200 par année
 - **Coûts supplémentaires pour la protection des troupeaux** par exploitation d'alpage : env. CHF 9000 la première année (y c. modifications structurelles à consentir une seule fois, après déduction des coûts pris en charge par la Confédération et les cantons) ; ensuite, ce montant diminue³. *Il ne tient pas compte des économies réalisées grâce aux mesures de protection des troupeaux (moindres pertes, év. animaux en meilleure santé) !*

¹ Surface agricole utile = Surface de pacage non située dans les zones alpines d'estivage

² Étude AlpFutur, 2013. Causes des pertes : maladies, chutes, foudre, chutes de pierres, blessures dues à des restes de clôture, chiens errants, pertes lors de la désalpe, etc.

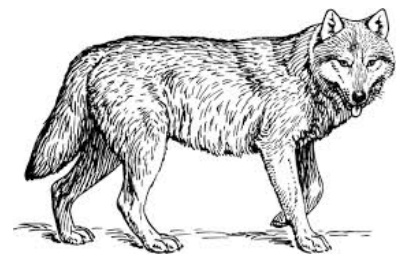
³ Étude Bureau Alpe, 2019 (sur mandat des cantons UR, VS)

Appréciation :

En Suisse, les éleveurs de moutons sont bien soutenus. Ils jouissent d'une reconnaissance élevée à tous les niveaux de la société et de l'État. Ils reçoivent en outre un soutien pour la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux. La présence du loup et, dans une moindre mesure du lynx, reste toutefois pour eux un défi. En de nombreux endroits, les connaissances indispensables pour réussir à faire cohabiter les troupeaux à l'estive et le lynx et le loup ne sont pas encore pleinement acquises, ou commencent tout juste à se diffuser. Les exploitants des alpages continuent trop souvent à croire que les mesures de protection des troupeaux ne les concernent pas. C'est un fait, et il convient donc de faire preuve d'écoute et de compréhension à tous les niveaux. Il n'en demeure pas moins que les éleveurs d'ovins (et de bovins) ne sont nullement abandonnés à eux-mêmes. Comparées aux pertes et dommages dus aux accidents, infections des sabots, la foudre, chutes de pierre, etc., les attaques du loup provoquent peu de pertes (moins de 100 cas par année dans les troupeaux protégés, contre 4 200 animaux victimes d'autres causes).

Le loup en chiffres

- **Loups** en Suisse (2020) : env. 80 (2010 : 10 individus)
→ Tendance : nette augmentation
- **Attaques de loups, par année** : 300-500 (2010 : env. 250 attaques)
→ Tendance : légère augmentation
dont **attaques de troupeaux protégés** : < 100
- **Attaques par loup et par année** : env. 5 (2010 : 15)
→ Tendance : nette diminution des attaques par loup et par année
- Attaques **selon les espèces d'animaux de rente** : 94 % ovins, 5 % caprins, 1 % bovins + autres (lamas, cerfs domestiques)
- **Budget de la Confédération alloué à la protection des troupeaux** : CHF 3 Mio par année. Ce montant contribue à financer l'élevage et le déploiement de chiens de protection des troupeaux, les enclos de nuit, la clôture des pâturages et des chemins pédestres.
- **Indemnisation** des dégâts causés par le loup : de CHF 200 (agneau, herd-book A) à CHF 3500 (bélier reproducteur de grande valeur) par animal. En cas de dommages causés dans un enclos protégé, une indemnité supplémentaire de CHF 100 max. est versée pour l'élimination du cadavre.
- **Indemnités versées par la Confédération** : CHF 150'000 – 200'000 par année (= 80 % des coûts → 20 % pris en charge par les cantons).
- En comparaison : coûts annuels des **dégâts dus au sanglier** dans le canton de Vaud : CHF 570'000 (2017)
- Coûts du **monitoring du loup de la Confédération** : CHF 250'000 par année
- **Chiens de protection des troupeaux** (2019) : 250 (dans 118 exploitations, dont 96 exploitations d'estivage)



Points à retenir

Près de la moitié des exploitations d'estivage ne sont toujours pas protégées.

Les contributions d'estivage et d'alpage sont beaucoup plus élevées que les coûts occasionnés par la gestion du loup (monitoring, indemnisations, soutien à la protection des troupeaux). À peine un mouton mort sur dix est victime du loup. Les dommages causés par le prédateur donnent droit à des indemnités qui excèdent généralement la valeur de la viande.

- *Le nombre de moutons tués par loup et par année diminue – la protection des troupeaux est efficace.*
- *Les troupeaux protégés de façon adéquate ne subissent que très peu de pertes.*
- *La protection des troupeaux engendre certes un surcoût pour les éleveurs, mais la Confédération et les cantons financent près de la moitié des dépenses occasionnées.*
- *Les dommages causés chaque année par les sangliers dans le seul canton de Vaud coûtent trois fois plus cher que ceux causés par les loups dans toute la Suisse.*

Sources : statistique agricole (OFS), Office fédéral de l'environnement OFEV, Bureau Alpe GmbH, table de l'estimation de la valeur des moutons d'élevage et à viande (FSEO), Groupe Loup Suisse, KORA, étude AlpFutur

Votation du 27 septembre 2020 sur la révision de la Loi sur la chasse

La Loi sur la chasse régit la gestion de toutes les espèces protégées (lynx, castor, cygne tuberculé, héron cendré, etc.). ChasseSuisse et l'Union suisse des paysans tentent tout de même de faire croire que la prochaine votation ne concerne que le loup. Les chiffres sont pourtant formels : **la campagne de dénigrement du loup est disproportionnée**. La protection des troupeaux est efficace et les éleveurs bénéficient du soutien de la Confédération et des cantons. Une approche pragmatique serait possible au niveau de la loi et l'ordonnance sans qu'il faille pour cela affaiblir la protection de l'ensemble des espèces en Suisse. Les organisations de protection de la nature sont ouvertes au compromis sur le loup.

Dire NON le 27 septembre à une Loi sur la chasse ratée, c'est se donner les moyens de trouver des solutions mieux adaptées.

Renseignements :

Sara Wehrli, Pro Natura, sara.wehrli@pronatura.ch, tél. 061 317 92 08

David Gerke, Groupe Loup Suisse, david.gerke@gruppe-wolf.ch, tél. 079 305 46 57

François Turrian, BirdLife Suisse, francois.turrian@birdlife.ch, tél. 079 318 77 75